

ASSEMBLEE GENERALE DE HI-MEDIA - TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

Révocation d'un administrateur (Monsieur Cyril Zimmermann)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Cyril Zimmermann de son mandat d'administrateur, après avoir constaté que ce dernier a été mis en mesure de présenter ses observations à l'assemblée générale.

Révocation d'un administrateur (Monsieur Jean-Charles Simon)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean-Charles Simon de son mandat d'administrateur, après avoir constaté que ce dernier a été mis en mesure de présenter ses observations à l'assemblée générale.

Révocation d'un administrateur (Monsieur Eric Giordano)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Eric Giordano de son mandat d'administrateur, après avoir constaté que ce dernier a été mis en mesure de présenter ses observations à l'assemblée générale.

Nomination d'un administrateur (Madame Marie-Pierre Bordet)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de nommer Madame Marie-Pierre Bordet en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de Madame Marie-Pierre Bordet prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Nomination d'un administrateur (BJ Invest S.A.S.)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de nommer BJ Invest S.A.S. en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de BJ Invest S.A.S. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Nomination d'un administrateur (Monsieur Thierry Debarnot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de nommer Monsieur Thierry Debarnot en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Debarnot prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Nomination d'un administrateur (Monsieur Justin Ziegler)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la société BJ Invest S.A.S., actionnaire, décide de nommer Monsieur Justin Ziegler en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Justin Ziegler prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Exposé des motifs

La société BJ Invest, premier actionnaire de Hi-Media, souhaite attirer l'attention des actionnaires sur les éléments suivants :

- Le cours de bourse de Hi-Media ayant perdu plus de 40 % en 9 mois, les actionnaires sont désormais exposés à une situation financière particulièrement préoccupante, avec une perte nette, au titre de l'exercice 2015, de plus de 40 millions d'euros pour un chiffre d'affaires en baisse de 14 % à périmètre constant, à 65 millions d'euros, et une trésorerie nette en très forte baisse de 46,4 millions d'euros à 5,1 millions d'euros durant l'exercice.
- BJ Invest considère que cette situation est la conséquence d'une défaillance manifeste, doublée d'un manque de transparence patent dans l'exercice de la gouvernance de la société, dont Monsieur Cyril Zimmermann et certains administrateurs sont responsables.
- Le conseil d'administration a de plus accepté d'organiser la cession, au profit de Monsieur Cyril Zimmermann ainsi qu'à celui de deux autres salariés de Hi-Media choisis par ce dernier, de la participation de 25 % que détenait notre société au capital de la société « Démotivateur » à la valeur comptable, sans avoir fourni de justification quant au prix de cette transaction, ce qui semble manifestement tout à fait contraire à l'intérêt social.

Dans ces conditions, BJ Invest considère qu'il est urgent, afin de préserver les intérêts de notre société, première victime des faits présentés ci-avant, de procéder au remaniement du conseil d'administration de Hi-Media. Monsieur Cyril Zimmermann étant le principal responsable de la situation actuelle, son départ apparaît vivement souhaitable, de même que celui des autres administrateurs non-indépendants dont la présence au conseil ne semble légitimée par aucun élément autre qu'une proximité avec le Président-Directeur général. Il convient de remplacer ces administrateurs par de nouveaux membres, afin (i) que la géographie du capital soit prise en considération dans la composition du conseil, et (ii) que des personnalités hautement qualifiées et indépendantes de l'ensemble des actionnaires – y compris de BJ Invest – rejoignent le conseil d'administration de notre société pour lui apporter la compétence et le recul qui lui manquent actuellement.

Les projets de résolutions présentés ci-avant visent donc en synthèse à modifier la composition du conseil d'administration de Hi-Media afin de rétablir une bonne gouvernance, de définir et mettre en œuvre une stratégie capable de contenir les pertes, de restaurer l'excellence opérationnelle et la capacité technologique, indispensables afin d'insuffler une nouvelle dynamique de croissance.
